



BIENVENUE À LA VILLA BEAUSITE





Annexe 7

La Villa Beausite a pour mission d'accueillir des personnes principalement en âge AVS. Au quotidien, celles-ci pourront compter sur le soutien de toutes les personnes qui les entourent et participent au bon fonctionnement de l'institution. Reconnue comme établissement médico-social du canton de Fribourg, la Villa Beausite est avant tout un lieu de vie où tout est mis en œuvre pour assurer un accompagnement et des prestations chaleureuses et de qualité. Œuvrant pour cette mission depuis 1903, l'établissement se situe à proximité du centre-ville, dans un environnement agréable, entouré de verdure et disposant d'un bel espace extérieur.

Voici les objectifs principaux de l'institution :

- Offrir un environnement soigné, accessible et chaleureux ;
- Assurer des prestations de qualité, sécuritaires et centrées sur le résident ;
- Reconnaître chaque résident dans son entièreté ;
- Soutenir le résident dans son quotidien, en respectant au maximum ses habitudes et en favorisant son autonomie.





Venir à la Villa Beausite

Les visites sont les bienvenues en tout temps au sein de l'établissement. Celui-ci est ouvert tous les jours de 06h30 à 21h00. En dehors de ces heures, le personnel soignant peut vous ouvrir les portes.

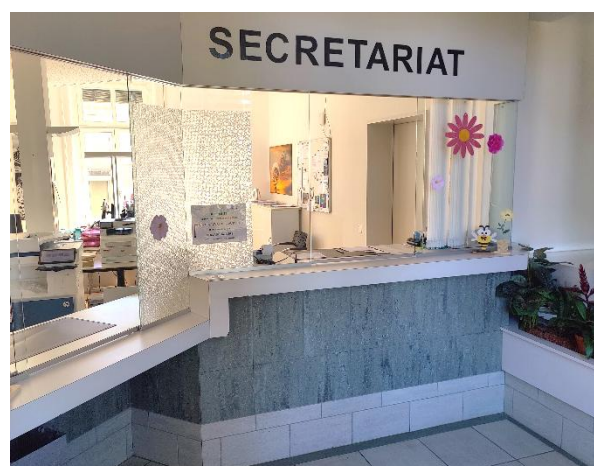
La Villa Beausite est accessible en transports publics, l'arrêt de bus le plus proche se trouve à environ 500 mètres. En voiture, des places visiteurs sont à disposition devant le bâtiment mais sont en nombre limité. Si ces dernières sont toutes occupées, nous vous demandons de bien vouloir utiliser les places publiques de la ville.

Administration

Le secrétariat est disponible pour les visiteurs du lundi au vendredi de 08h00 à 16h30, au guichet ou par téléphone. Son équipe peut être sollicitée en cas de besoin.

Les résidents sont les bienvenus au guichet du lundi au vendredi de 9h45 à 11h15 pour venir chercher leur argent de poche ou pour toute autre demande. Nous recommandons de ne pas garder trop de valeurs sur soi ou en chambre, il est possible de les déposer en lieu sûr dans le coffre du secrétariat.

Des boîtes aux lettres sont disponibles sur demande pour les résidents aptes à relever le courrier ou les représentants administratifs qui le souhaitent. Dans le cas contraire, le courrier est déposé dans la chambre ou renvoyé au répondant administratif.



Le personnel n'est pas autorisé à accepter des dons. Cependant, si vous souhaitez tout de même en faire un, merci de vous adresser au secrétariat. L'ensemble des dons reçus est partagé une fois par année au personnel.

Assurance

Concernant les assurances, il est demandé de conserver l'assurance ménage si celle-ci couvre certains biens ou valeurs encore en possession du résident suite à son entrée à la Villa Beausite. Les résidents en séjour définitif sont couverts pour le risque « Responsabilité civile privée » par l'assurance collective de la Villa Beausite, moyennant un forfait annuel. Au niveau de l'assurance maladie, si le contrat d'assurance est basé sur le modèle « médecin de famille », il y a lieu de le faire modifier et d'indiquer



le nom du médecin de la Villa Beausite comme médecin de premier recours. Si le résident désire garder son médecin traitant initial et que ce dernier est en accord avec cela, aucune modification n'est nécessaire. En revanche, le modèle « TelMed (CallMed) » n'est pas adapté au séjour en institution. L'assurance est à contacter pour changer la police avec un modèle adéquat. De plus, la Villa Beausite collabore également avec une pharmacie. Certaines assurances travaillent uniquement avec des pharmacies dites « partenaires ». Il est impératif que le répondant administratif prête attention à cet aspect et si besoin, qu'il fasse adapter la police d'assurance, au risque de subir une lacune de prise en charge.

Sur demande, nous délivrons volontiers une attestation qui stipule le séjour définitif du résident et que notre institution s'acquitte de la redevance Serafe radio TV en tant que ménage collectif. Cette démarche permet l'exemption de la taxe.

Hôtellerie et restauration

La cafétéria est ouverte selon les horaires suivants :

DU LUNDI AU VENDREDI	WEEK-END ET JOURS FÉRIÉS
09h30 – 12h15	09h30 – 12h15
14h00 – 17h30	14h00 – 17h45

De 12h15 à 13h30, vous pouvez vous adresser au personnel de la salle-à-manger en cas de besoin.

Les résidents peuvent s'y rendre seuls ou avec leurs visites. Les repas doivent être réservés au plus tard le jour même jusqu'à 8h30 auprès de la cafétéria. Lors des jours de fête (Pâques et Noël par exemple) des menus spéciaux sont proposés.

Les repas sont servis dans la salle à manger : le déjeuner dès 08h00, le dîner dès 12h00 et le souper à 18h00. Ces horaires sont modifiés lorsque les besoins de la prise en charge du résident l'exigent. Les régimes et particularités alimentaires sont respectés et peuvent être annoncés en tout temps auprès du personnel soignant ou de la salle-à-manger.





Espace de vie

Les chambres sont équipées du mobilier de base. Les résidents ont la possibilité, selon l'espace disponible dans la chambre, d'apporter leurs meubles personnels ainsi que des tableaux et de la décoration. Ceux-ci ne doivent pas faire obstacles à la prise en charge du résident et à l'entretien de la chambre. Par mesure de sécurité (risque de chutes), il n'est pas autorisé d'installer des tapis dans les chambres. Il est possible d'obtenir les clés de la chambre auprès du secrétariat.

Pour se protéger contre les incendies, il est toutefois interdit d'utiliser bougies, couvertures chauffantes, coussins électriques, bouilloires etc.

Les résidents ont la possibilité d'installer une TV dans leur chambre. En cas de court séjour, une TV peut être mise en location par la Villa Beausite au prix de CHF 1.- par jour.

Les résidents le désirant peuvent disposer d'un téléphone avec ligne directe. Des frais de communications et de raccordement sont également facturés mensuellement à tous les résidents disposant d'un téléphone de l'établissement.

La chambre est entretenue par le personnel de l'institution, y compris les objets personnels, tant que le temps d'entretien demeure raisonnable.

Entretien du linge

Le marquage du linge est obligatoire, il est effectué dès l'entrée du résident par la Villa Beausite et reporté sur la facture mensuelle. Ce travail est exécuté exclusivement par la Villa Beausite pour des raisons de conformité (les cas particuliers sont réservés).

L'institution assure l'entretien du linge personnel, excepté le linge délicat qui ne se lave pas en machine. Les éventuelles retouches et raccommodages sont à la charge du résident. Ils sont, sauf décision contraire de celui-ci, effectués automatiquement à l'interne. Les achats des effets personnels sont en principe effectués par la famille ou, en cas de besoin, avec l'aide du personnel de l'animation. Le budget accordé pour cela doit être défini par le représentant administratif.

Le linge de lit et de toilette est fourni et entretenu par la Villa Beausite.



Soins et accompagnement

Le personnel soignant accompagne les résidents dans les actes de la vie quotidienne et se montre disponible et à l'écoute des besoins et demandes des résidents, dans le but d'établir une relation basée sur la confiance et le respect mutuel.

La prise en charge du résident est adaptée à ses besoins et ses ressources. Toute mesure destinée à préserver son autodétermination et son autonomie est favorisée. Le degré de dépendance du résident est évalué par le personnel qualifié. Ce degré définit la dotation en personnel nécessaire à la prise en charge adéquate du résident et influence la facturation du séjour.



Le personnel d'accompagnement complète la prestation offerte par le personnel soignant à l'aide d'accompagnements individualisés et personnalisés selon les souhaits des résidents. Il propose également des animations adaptées, favorisant l'intégration sociale et la valorisation des résidents.

Un entretien est organisé chaque année afin de s'assurer de la satisfaction du résident et de ses répondants. Un bilan de la santé du résident est présenté par le personnel soignant diplômé et le dialogue est ouvert concernant les sujets que les différentes parties souhaiteraient aborder. L'établissement ou la validité des directives anticipées est quant à lui un point traité d'office.

Intégration des proches

Le résident peut intégrer ses proches, s'il le souhaite, dans diverses actions de son quotidien. Les proches peuvent par exemple participer aux soins, à l'élaboration du projet d'accompagnement, aux animations collectives ou à l'accompagnement du résident en fin de vie. Ils peuvent également émettre des suggestions via le formulaire à disposition. Dans le cas où le proche serait un représentant administratif ou thérapeutique, il aura la possibilité d'être informé de l'évolution de santé du résident ainsi que des interventions des prestataires externes (Voltigo, psychiatre de liaison, etc).

Dans le cadre de déplacements privés, les proches sont sollicités pour assumer les transports. Si cela n'est pas possible, il leur est possible de faire appel à un transporteur externe. La voiture de l'institution est également disponible à la location en cas de nécessité. Une convention sera alors établie.

Dans tous les cas, les frais de transport sont à la charge du résident. Ceux-ci peuvent toutefois être remboursés, selon leur motif, si le résident est au bénéfice de prestations complémentaires.



Vie en communauté

Si le résident désire s'absenter de la Villa Beausite, il est important pour des raisons de sécurité et d'organisation d'en informer le personnel soignant, si possible en avance.

Les résidents qui s'absentent de l'établissement le temps d'un repas ou d'un week-end sont priés de le signaler au personnel soignant de l'unité concernée.



Pour des raisons de santé publique et de sécurité, fumer est interdit dans tout l'établissement, il est toutefois possible de le faire à l'extérieur du bâtiment, aux espaces réservés à cet effet.

La structure et l'organisation de l'établissement ne permettent pas l'accueil d'animaux domestiques des résidents. En revanche, les visites sont autorisées à venir avec leur animal de compagnie pour autant que celui-ci se comporte correctement.

Prestataires externes

La Villa Beausite travaille avec deux médecins-conseil et divers spécialistes afin de fournir des prestations adaptées et de qualité aux résidents.

L'institution accueille une coiffeuse deux jours par semaine et une podologue deux fois par mois. Leurs services peuvent être sollicités par les résidents, leurs proches ou l'équipe soignante. En cas de besoin, il est possible de faire usage du salon de coiffure et pédicure en-dehors des heures d'ouverture.

Un service d'aumônerie est régulièrement présent au sein de l'établissement que ce soit via l'aumônière ou via des bénévoles de la pastorale. Ces personnes sont disponibles pour offrir un accompagnement spirituel aux résidents.

Une messe a lieu chaque samedi à 16h00 dans la chapelle de l'institution et les personnes externes désirant y participer sont les bienvenues. De plus les fêtes catholiques sont également célébrées au sein de l'établissement.



Contacts

Direction	026 429 52 52
Secrétariat	026 429 52 52
Administration résidents	026 429 52 18
Comptabilité	026 429 52 12

Infirmier-chef	026 429 52 52
Baccara	026 429 52 67
Mimosa	026 429 52 35
Orchidée	026 429 52 41
Pavillon	026 429 52 23
Primevère	026 429 52 86
Animation	026 429 52 26
	026 429 52 99

Salle-à-manger / cafétéria	026 429 52 36
Cuisine	026 429 52 13
Technique	026 429 52 97
	026 429 52 98